

Le 13/02/2026

AVIS AUX PORTEURS DE PARTS DU FONDS PALATINE EUROPE SUSTAINABLE EMPLOYMENT

Nous vous informons que les modifications suivantes sont apportées à la documentation réglementaire de l'OPC :

À compter du 01/03/2026, son indice de référence sera modifié comme suit :

- **Ancien indice de référence jusqu'au 28/02/2026** : EuroStoxx 50 NR dividendes nets réinvestis
- **Nouvel indice de référence à partir du 01/03/2026** : Morningstar Eurozone 50 NR EUR dividendes nets réinvestis (code Bloomberg MSG50EN)

Ce changement s'inscrit dans une démarche d'efficacité économique et une volonté de limiter tout impact potentiel pour le fonds.

Nous attirons votre attention sur le fait que :

- Ce changement n'entraîne pas de modification de la stratégie d'investissement et n'affecte pas le profil de risque et de rendement de l'OPC ;
- La politique de gestion, l'objectif de gestion ainsi que les frais applicables à l'OPC demeurent inchangés.

Par ailleurs, une nouvelle part « ES » est créée, destinée aux porteurs d'un futur fonds d'épargne salariale soumis à l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers.

La documentation réglementaire de l'OPC (prospectus et/ou règlement ainsi que DIC) sera mise à jour afin de refléter ces modifications. Elle sera disponible auprès de la société de gestion et sur son site internet www.palatine-am.com.

Nous vous invitons à prendre connaissance de ces documents et restons à votre disposition pour toute information complémentaire.